

MOUGINS

CÔTE d'AZUR

FRANCE

Service Juridique
330 Avenue de la Plaine
06250 MOUGINS

Mise en concurrence pour l'occupation du domaine public,
en vue de l'installation d'un manège de type carrousel et de
jeux au sein du site Eco' Parc à Mougins (06250)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



IDENTIFICATION DE L'ORGANISME EMETTEUR :

Commune de Mougins

PROCEDURE DE PASSATION :

Convention d'occupation du domaine public après mise en concurrence.

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE :

La présente mise en concurrence concerne une convention d'occupation du domaine public, en vue de l'exploitation d'un manège et de jeux au sein du site de l'Eco Parc.

LIEU D'EXECUTION :

Commune de Mougins - 772 Chemin de Font de Currault, 06250 Mougins

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Elle est uniquement composée d'une part fixe (avec un plancher de 6.800 €).

Les candidats feront des propositions sur le montant de la part fixe de la redevance, dont le plancher est fixé à 6.800 €.

DUREE :

La convention d'Occupation du Domaine Public sera consentie pour une durée de un an, à compter de la date de notification, avec une reconduction tacite pour une année, sans que sa durée totale ne puisse excéder deux ans.

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION ET RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE :

Le dossier de consultation doit être retiré sur le site internet de la commune de Mougins :

<https://mougins.fr/>

JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Il sera effectué en fonction du critère pondéré suivant :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
Montant de la part fixe de la redevance annuelle (plancher fixé à 6.800€)	60
Valeur technique (réduction consommation énergétiques, matériaux employés, sonorisation, sécurité/normes, amplitude horaire)	20
Valeur esthétique (intégration dans le site, type de carroussel, esthétique, couleur, diamètre...)	20

1^{er} élément du critère pondéré : montant de la redevance fixe annuelle proposé par le candidat (le plancher est fixé à 6.800 €).

Cet élément du critère pondéré sera examiné à concurrence de 60% dans le cadre du jugement des offres selon méthode ci-après.

Note = Proposition du candidat / Proposition du mieux disant X 60

Le candidat qui aura fait une proposition financière supérieure à celle des autres candidats obtiendra la note maximale de 60/60, les autres candidats seront notés en prenant en compte l'écart avec le premier selon la formule ci-dessus.

2^{ème} élément du critère pondéré : valeur technique

Cet élément du critère pondéré sera examiné à concurrence de 20% dans le cadre du jugement des offres.

Il est composé de quatre sous critères :

1^{er} sous-critère : réduction des consommations énergétiques, pour valeur 5 %, note sur 5.

Dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement, le candidat est appelé à participer à l'effort de réduction des consommations énergétiques. A ce titre, il proposera des aménagements permettant des économies d'énergie (exemple : lampe basse tension, optimisation du rendement du moteur).

En cas d'état manquant, la note 0 sera attribuée.

2^{ème} sous-critère : matériaux employés (nobles, recyclables), pour valeur 5 %, note sur 5.

Le candidat fournira un état relatif à la proportion de matériaux recyclables et nobles utilisés de type bois, acier, métaux divers, toile (éco-labellisés de préférence) par rapport aux matériaux plastiques.

En cas d'état manquant, la note 0 sera attribuée.

3^{ème} sous-critère : amplitude horaire de l'ouverture au public, pour valeur 5%, note sur 5 :

Le candidat fournira un état de l'amplitude horaire de l'ouverture au public du manège et des jeux.

En cas d'état manquant, la note 0 sera attribuée.

4^{ème} sous critère : sécurité des installations, pour valeur 5%, note sur 5.

L'exploitation d'un manège de type carrousel est subordonnée au respect de plusieurs obligations en matière de sécurité (décret du 30 décembre 2008)

Le candidat devra fournir les justificatifs et pièces administratives du respect des normes de sécurité en vigueur (française, européennes....) en matière de manège de type carrousel.

En cas d'état manquant, la note 0 sera attribuée.

3^{ème} critère : esthétique et intégration dans le site, pour valeur 20%, note sur 20 :

Le manège sera de type Carrousel et devra s'intégrer au site de l'Eco Parc. Il devra contenir des matériaux nobles de bonne qualité et en privilégiant le bois. Il devra également favoriser les constructions végétalisées. Il ne devra pas avoir l'aspect clinquant bon marché et trop coloré de certaines productions actuelles de fabrication dite « à l'Italienne » (le mot d'ordre étant sobriété de forme et de distinction).

En cas d'état manquant, la note 0 sera attribuée.

Les notes pondérées seront additionnées et une note finale sera attribuée.

DATE DE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 2 Avril 2021 à 16 heures précises, terme de rigueur.

Tout dossier réceptionné après cette date sera déclaré hors délai et rejeté.

ADRESSE OU LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES OU DEPOSEES:

Dépôt sur place ou Envoi postal :

Mairie de Mougins
Service juridique
330 avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS
Tél. : 04 92 92 58 48

Aucune transmission dématérialisée de l'offre n'est acceptée.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

180 jours, à compter de la date limite de remise des offres.

PUBLICATION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION

L'avis d'attribution de la convention d'occupation du domaine public sera publié dans le journal Nice Matin pendant 8 jours ainsi que sur le site internet de la Commune de Mougins (<https://mougins.fr/>).